

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin octobre 2013

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 31 octobre 2013, le RSI compte un peu moins de 2,8 millions d'actifs dont plus d'un tiers sont des auto-entrepreneurs. La progression annuelle des effectifs est de +1,8% : l'augmentation du nombre d'auto-entrepreneurs (+10,3%) compense la baisse des effectifs non auto-entrepreneurs (-2,2%).

Par rapport à 2012, le renouvellement des effectifs au sein des deux populations est moindre, les radiations et les affiliations sont moins nombreuses sur les dix premiers de l'année 2013, respectivement -5,7% et -12,3%.

Les radiations d'auto-entrepreneurs à chiffres d'affaires nuls se poursuivent. Celles-ci interviennent de manière récurrente à chaque fin de trimestre.

La part des actifs non prestataires augmente de 0,7 point sur un an et s'établit à 17,8%. Cette progression touche l'ensemble des groupes professionnels et est accentuée par l'augmentation de la part des professions libérales dans la population du RSI, ces derniers étant plus souvent non prestataires que les artisans et les commerçants.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 octobre 2013

Données disponible fin octobre 2013	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Oct. 2013	Evolution annuelle	Oct. 2013	Evolution annuelle	Oct. 2013	Evolution annuelle	Oct. 2013	Evolution annuelle
Cotisants du RSI	995 771	2,3%	1 103 516	0,5%	692 523	3,4%	2 791 810	1,8%
Dont cotisants auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs	370 488	11,2%	303 925	9,2%	285 484	10,4%	959 897	10,3%
Dont cotisants non auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs	608 895	-2,3%	769 935	-2,6%	407 039	-1,1%	1 785 869	-2,2%
Dont cotisants conjoints collaborateurs	16 388	-4,1%	29 656	-0,8%			46 044	-2,0%

Données au 31/10/2013. Evolution depuis le 31/10/2012. France entière. Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock. Champ : Cotisants prestataires santé ou non

(*) : les cellules grisées contiennent des données recalculées pour prendre en compte les bascules de statut a posteriori (cf TBF n°75).

La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 31 octobre 2013

Au 31 octobre 2013, la population protégée par l'assurance maladie du RSI regroupe près de 4,2 millions de bénéficiaires et progresse de +1,4% sur un an.

La croissance de la population protégée comme celle des cotisants ralentit. Elle est toujours liée au

dynamisme de l'auto-entreprise qui se traduit notamment par une hausse du nombre d'ayants droit (+2,6%).

Les effectifs pensionnés progressent faiblement (+0,4%), soutenue par la démographie au sein des professions libérales.

Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 octobre 2013

Données disponible fin Octobre 2013	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Oct. 2013	Evolution annuelle	Oct. 2013	Evolution annuelle	Oct. 2013	Evolution annuelle	Oct. 2013	Evolution annuelle
Actifs ⁽¹⁾	847 801	1,7%	903 851	-0,1%	498 525	1,9%	2 250 223	1,0%
Pensionnés	276 687	0,5%	306 219	-0,5%	63 391	5,0%	653 651	0,4%
Ayants droit	491 420	2,7%	523 167	0,9%	241 614	6,3%	1 258 326	2,6%
TOTAL ⁽²⁾	1 616 041	1,8%	1 733 439	0,1%	803 900	3,4%	4 166 886	1,4%

Données au 31/10/2013. Evolution depuis le 31/10/2012. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

(1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit.

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

La population couverte par la CMU-complémentaire

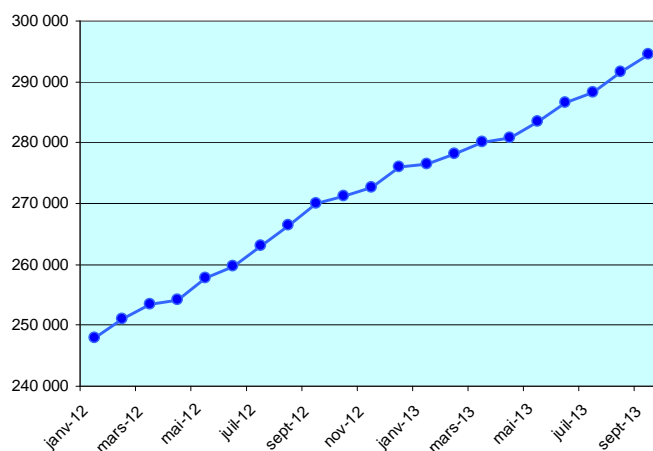
A fin septembre 2013, le RSI couvre plus de 294 000 personnes au titre de la CMU-complémentaire. Cette population est en croissance de plus de 9% sur un an et continue d'être alimentée par l'arrivée des auto-entrepreneurs qui représentent presque la moitié des effectifs à la fin du 3^{ème} trimestre 2013.

Le droit à la CMU-complémentaire est accordé dans presque deux cas sur trois à des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Sur les trois premiers trimestres 2013, le nombre d'attestations d'aide pour une complémentaire santé (ACS) a progressé de +11,7% par rapport aux 3 premiers trimestres de 2012.

La revalorisation du plafond de ressource (+8,3%) qui est intervenue au cours du mois de juillet devrait conduire à une progression du nombre d'envoi d'attestations ACS d'ici la fin de l'année.

Graphique 1 : Effectif CMU



Source : RSI/DEEP/SARDE

Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 31 octobre 2013

Au 31 octobre 2013, le RSI verse un plus de 2 millions de pensions vieillesse, dont près de 1,6 millions sont des pensions au titre des droits directs.

Le décalage progressif de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, issu de la réforme des retraites du 9 novembre 2010, ralentit la progression des effectifs de retraités depuis le mois d'août 2011.

Depuis le mois de novembre 2012, les flux de nouveaux retraités de droit direct augmentent avec les premiers assurés de la génération 1952 qui atteignent l'âge légal de la retraite mais surtout avec l'assouplissement des conditions d'accès aux départs anticipés pour carrière longue (réforme Hollande).

Cette mesure, qui a pris effet à compter du 1^{er} novembre 2012, a permis à de nombreux assurés de prendre leur retraite avant l'âge légal. Ainsi à fin octobre 2013, 21% des pensions (soit 11 000 personnes) prenant effet en 2013 concernent des retraites anticipées alors que les départs anticipés représentaient environ 10% des liquidations depuis 2009. La majorité (62%) de ces départs anticipés 2013 se fait entre 60 ans et l'âge légal.

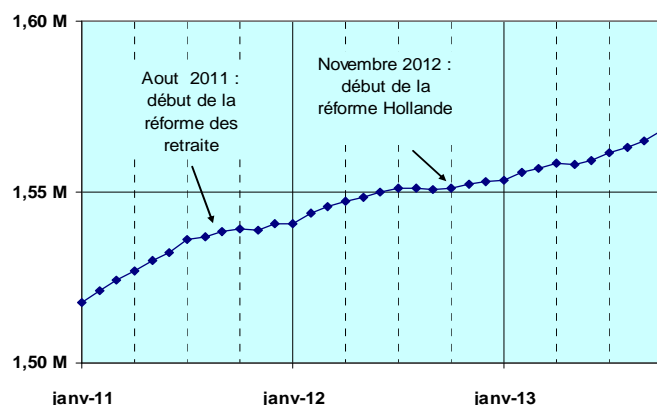
La génération née en 1952 a pu partir en retraite entre les mois de novembre 2012 et octobre 2013, ce qui explique la hausse du taux de croissance des départs à la retraite de droits directs sur la période récente.

Au 31 octobre 2013, plus de 25 000 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité. Le nombre de pensions d'invalidité servies par le RSI est affecté par le recul de l'âge légal de la retraite.

Les passages de l'invalidité à la retraite sont retardés et les pensions d'invalidités sont versées plus longtemps.

La réforme Hollande n'a que peu d'effet sur les effectifs d'invalides car ces derniers ne peuvent prétendre à une retraite anticipée.

Graphique 2 : Nombre de bénéficiaires de pensions de retraite de droits directs



Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité

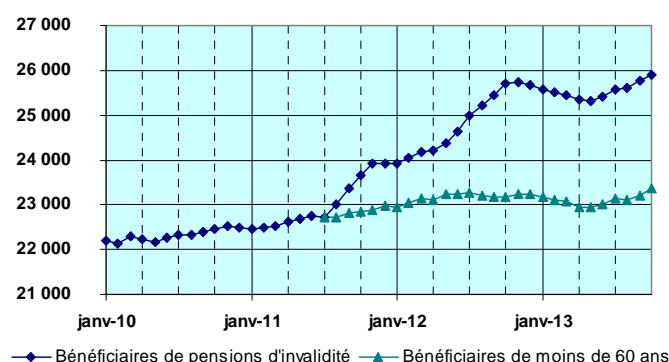


Tableau 3 : les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 31 octobre 2013

Octobre. 2013	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Octobre 2013	Evolution annuelle	Octobre. 2013	Evolution annuelle	Octobre. 2013	Evolution annuelle
Bénéficiaires de pensions de retraite	900 350	0,4%	1 129 610	0,1%	2 029 960	0,3%
Dont pensions de droit direct	660 054	1,2%	908 122	1,0%	1 568 176	1,1%
Dont pensions de droit dérivé	256 694	-2,3%	284 883	-3,2%	541 577	-2,8%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	14 356	4,1%	10 975	5,7%	25 331	4,8%

Données au 31/10/2013. Evolution depuis le 31/10/2012. France entière. Sources : INDIGO

Ce tableau retrace des effectifs de pensionnés. Les retraités cumulant une pension de droit direct et une pension de droit dérivé ne sont comptés qu'une fois dans le total des bénéficiaires.

DONNEES DE PRESTATIONS

Le rythme de croissance des dépenses de soins de ville conserve une tendance soutenue

En cumul à fin octobre 2013, la croissance des remboursements de soins de ville s'établit à +4,2%, sur les dix premiers mois de l'année, corrigés des jours ouvrés, en décélération par rapport à fin septembre 2013 (+4,5%).

Cette dynamique de dépenses résulte principalement de l'accroissement du nombre de consommateurs (+3,3%), qui concerne l'ensemble des postes. Ce phénomène tend néanmoins à s'atténuer en lien avec l'évolution de la population protégée sur la période (ralentissement essentiellement dû aux auto-entrepreneurs).

En outre, cette hausse s'accompagne d'une progression du montant moyen remboursé, résultant d'une part de l'augmentation des consommateurs pris en charge au titre d'une affection de longue durée (ALD) et d'autre part d'une période de consommation plus longue de certains bénéficiaires sur la période.

La dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** conservent un rythme de croissance soutenue, + 4.1%.

La croissance de cet agrégat résulte principalement de la forte progression des **consultations** (+5,5%) engendrée par l'accroissement particulièrement marqué des volumes lors de la période grippale du début d'année.

Les **actes techniques**, poursuivent leur décélération +4,0% (+5,8% à fin 2012) suite au ralentissement des actes techniques effectués en cliniques privées. A contrario, les actes réalisés en cabinets libéraux restent dynamiques.

Enfin, les **actes dentaires** progressent de +3,0%.

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent plus de la moitié des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +3,7%.

Les médicaments

La progression des remboursements de médicaments reste contenue comparativement aux autres postes de dépenses : +1,7%. Cette évolution est à lier essentiellement aux baisses de prix ainsi qu'à une délivrance accrue des génériques sur la période.

De plus, ce poste est toujours impacté par les remboursements liés à la rétrocession hospitalière : +7,5%. Hors rétrocession, la progression de ce poste est de + 1,1%.

La **LPP et les produits d'origine humaine** poursuivent leur progression : +7,0%.

Les auxiliaires médicaux

La croissance des remboursements de soins, réalisés par les **auxiliaires médicaux**, poursuit son fléchissement : +7,8% (+8,2% à fin septembre 2013). Celle-ci est toujours principalement tirée par celle des infirmières (+6,5%) et des masseurs-kinésithérapeutes (+9,5%) qui conservent des progressions dynamiques en raison des revalorisations tarifaires intervenues en 2012.

Les indemnités journalières

La progression des dépenses d'**indemnités journalières**, reste forte +8,0% (+8,6% fin juin 2013).

Les autres dépenses de soins de ville

Les dépenses de **transports**, progressent de +4,8% sous l'effet des revalorisations tarifaires survenues en 2012 et en février 2013.

Les dépenses de **biologie** s'infléchissent : +2,4% (+4,0% juin 2013) en lien avec les nouvelles baisses tarifaires de certains actes, instaurées en avril 2013.

La tendance des établissements

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements publics** progressent de +5,2%. On notera que les transferts supplémentaires de dotations MIGAC vers les Fonds d'Intervention Régional des ARS sont désormais isolés des établissements publics. Au titre des dépenses des établissements du **secteur médico-social**, ces versements augmentent de +7,0% (dont +5,0% pour le secteur Personnes Agées et +12,1% pour le secteur Personnes Handicapées).

Les dépenses relatives aux **établissements privés** progressent de +2,0% (+2,7% fin septembre 2013). Au sein de ces dépenses, le poste principal correspondant au champ de l'Objectif des Dépenses en Médecine Chirurgie Obstétrique (ODMCO) poursuit sa décélération (+0,8%).

Enfin les dépenses relatives aux soins de suite et de réadaptation poursuivent leur fléchissement, en lien avec la nouvelle campagne de tarification : +6,8% (+10,7% à fin juin 2013). Le même phénomène est observé pour la psychiatrie : +10,6% (+15,0% à fin juin 2013).

Tableau 4 : les remboursements effectués à fin octobre 2013

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes octobre 2013	Taux de croissance à fin octobre 2013			
		PCAP	PCAP-CJO (1)	ACM	ACM-CJO (1)
Soins de Ville (hors RO SP et FMT)	2 975,8	3,7%	4,2%	3,6%	4,0%
Honoraires médicaux et dentaires	906,4	3,6%	4,1%	3,6%	4,0%
dont Consultations	276,2	5,0%	5,5%	4,8%	5,2%
C Omnipraticiens	182,5	4,6%	5,1%	4,2%	4,7%
C Spécialistes	80,6	11,8%	12,3%	12,0%	12,5%
Visites	25,6	-2,9%	-2,4%	-3,2%	-2,8%
Actes Techniques	379,2	3,5%	4,0%	3,7%	4,2%
Actes dentaires	150,6	2,5%	3,0%	2,5%	2,9%
Prescriptions	1 716,9	3,2%	3,7%	3,2%	3,6%
dont Médicaments	966,5	1,2%	1,7%	0,9%	1,3%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	217,5	6,5%	7,0%	7,1%	7,5%
Auxiliaires médicaux	383,1	7,3%	7,8%	7,8%	8,2%
Actes infirmiers	178,9	6,0%	6,5%	6,1%	6,5%
Actes masseurs-kiné	128,3	9,0%	9,5%	10,2%	10,6%
Biologie	149,8	1,9%	2,4%	1,6%	2,0%
Autres prestations (2)	151,8	4,4%	4,9%	4,5%	4,9%
dont Frais de transport des malades	139,5	4,3%	4,8%	4,5%	4,9%
Indemnités journalières	200,7	8,0%	8,0%	6,8%	6,8%
Etablissements de santé (3)	3 282,4	4,8%	4,9%	5,1%	5,2%
Etablissements sanitaires publics	2 189,8	5,2%	5,2%	5,4%	5,4%
Etablissements sanitaires privés	602,8	1,5%	2,0%	2,3%	2,7%
Etablissements sanitaires médico-sociaux	489,7	7,0%	7,0%	7,2%	7,2%
Contribution Fonds d'intervention régional	95,0	++	++	++	++
Total sur champ ONDAM	6 353,2	5,3%	5,6%	5,4%	5,6%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour l'année 2011 et 2012

Source : RSI / SARDE / Etat 601 + données brutes comptables du RSI relatives aux forfaits/dotations globales transmises par la CNA MTS.

Tableau 5 : les dépenses de soins de ville à fin octobre 2013

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Janv.13 – octobre 13 (1)	Taux de croissance PCAP-CJO Octobre 2013		Taux de croissance CJO Année 2012	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
Soins de Ville (hors IJ)	78,6%	3,5%	3,9%	3,8%	4,2%
dont Honoraires médicaux et dentaires	78,2%	4,0%	4,1%	4,7%	5,0%
Prescriptions	77,9%	3,1%	3,7%	3,3%	3,8%
Autres prestations (2)	91,2%	5,1%	4,9%	4,6%	4,4%

(1) Montant remboursé / Montant remboursable

(2) dont transports et cures

Source : RSI / SARDE / Etat 601.

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse et invalidité

Les prestations servies au cours des dix premiers mois de l'année 2013, au titre des droits directs des régimes vieillesse de base sont en hausse de respectivement 3,0% les artisans et de 2,1% pour les commerçants.

Les prestations de droits directs du régime complémentaire des indépendants progressent quant à elles de 3,1%.

La progression des prestations vieillesse de droits directs ralentit sous les effets du report de l'âge légal de départ à la retraite qui limitent le nombre de liquidations.

Les prestations d'invalidité continuent leur progression (+5,0% pour les artisans et +4,8% pour les commerçants), l'augmentation de l'âge légal de départ prolongeant également la durée de versement des pensions d'invalidité jusqu'à la retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2013 (dans le cadre de la création du RCI), le régime décès des commerçants couvrent également les retraités.

Tableau 6 : les prestations servies par les régimes de base en 2012 et durant les 10 premiers mois de 2013

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011	Janv. à oct. 2013	Evolution 2013/2012
Artisans				
Prestations légales	3 287	2,8%	2 801	2,4%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 661	3,2%	2 280	3,0%
dont pensions contributives de réversion hors VFU	461	2,3%	387	0,8%
Commerçants				
Prestations légales	3 793	2,1%	3 198	1,2%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 929	2,7%	2 488	2,1%
dont pensions contributives de réversion hors VFU	594	1,0%	493	-0,4%

Tableau 7 : les prestations servies par le régime complémentaire des indépendants en 2012 et durant les 10 premiers mois de 2013

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011	Janv. à oct. 2013	Evolution 2013/2012
Artisans et Commerçants				
Prestations légales	1.539	4,1%	1 319	3,1%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	1.310	3,8%	1 124	3,1%
dont pensions contributives de réversion hors VFU	227	6,1%	194	3,0%

Tableau 8 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2012 et durant les 10 premiers mois de 2013

Millions d'euros	Janv. à Déc. 2012	Evolution 2012/2011	Janv. à oct. 2013	Evolution 2013/2012
Artisans	156	9,3%	132	2,7%
dont prestations Invalidité	133	10,5%	115	5,0%
Commerçants	96	8,4%	88	12,1%
dont prestations Invalidité	89	9,3%	77	4,8%

Sources : RSI / DCF. Données disponible au 31/10/2013. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

Les cotisations des artisans et des commerçants (France entière)

Au 31 octobre 2013, le taux des restes à recouvrer hors taxation d'office (TO) s'améliore de 1,6 point. Cette amélioration concerne essentiellement les cotisants trimestriels (-4,8 points), le taux des restes à recouvrer des cotisants mensuels étant presque à l'équilibre (-0,1 point).

Y compris taxation d'office, le constat est similaire : le recouvrement s'améliore de +2,3 points au global grâce à la diminution des restes à recouvrer des cotisations trimestriels (-5.5 points par rapport à 2012).

La part des taxations d'offices dans le montant total des restes à recouvrer augmente de 2,3 points par rapport à 2012. Cette hausse est avant tout liée aux

cotisants trimestriels (+3,2 points), la part parmi les mensuels diminuant légèrement (-0.3 point). Fin octobre 2013 les taxations d'office représentent 38% des restes à recouvrer mensuels et près de 63% des échéances trimestriels.

Les régularisations de **cotisations sur comptes radiés** sont plus importantes en 2013 qu'en 2012. Les émissions mais également les restes à recouvrer consécutifs à ces appels sont en hausse de respectivement +16% et +11 %. La plupart des cotisants radiés n'ont pas déclaré le revenu de leur dernière année d'activité et leurs cotisations s'en trouvent appelées sur des bases élevées de taxation d'office.

Tableau 9 : Taux de restes à recouvrer selon qu'ils excluent ou pas les taxations d'office et selon la périodicité d'échéance, au 31/10/2013

Taux de restes à recouvrer	Y.C. TO		HORS TO	
	31 oct. 2012	31 oct. 2013	31 oct. 2012	31 oct. 2013
Mensuels	4,9%	4,7%	3,1%	3,0%
Trimestriels	38,6%	32,9%	20,4%	15,6%
TOTAL	18,5%	16,2%	9,1%	7,5%

Source : ACOSS. Champ ISU- Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives, y compris appels de cotisations sur comptes radiés. Données au 31/10/2013. Pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

Les cotisations des professions libérales (France entière)

Au 31 octobre 2013, le taux des restes à recouvrer des cotisations émises en 2013 s'améliore de 7,2 points par rapport à la situation de l'année dernière.

Plusieurs facteurs expliquent cette forte diminution : les montants des nouvelles émissions au titre de la régularisation de revenu sont moins élevés en 2013 qu'en 2012, faisant mécaniquement diminuer le taux de RAR. Les régularisations de revenus anticipées ont concerné plus de 75 000 cotisants en 2013 (soit un

tiers de plus qu'en 2012) et ont permis de lisser les remboursements à partir du mois de juin 2013.

Les émissions et encaissements provisionnels 2013 sont environ 30% supérieurs à ceux de 2012. Le taux de restes à recouvrer à fin décembre 2012 devrait être proche de 5%.

Note : Le taux des restes à recouvrer suivi est le rapport entre le montant des restes à recouvrer sur les 10 premiers mois de l'année rapporté aux émissions annuelles provisionnelles et aux ajustements effectués en 2013 au titre des exercices antérieurs.

Tableau 10 : Taux de restes à recouvrer sur la branche maladie des professions libérales au 31/10/2013

En millions d'euros	Emissions	Encaissements	Taux de restes à recouvrer
Exercice 2013, situation à fin octobre	1 620	1 374	15,2%
Exercice 2012, situation à fin octobre	1 316	1 021	22,4%

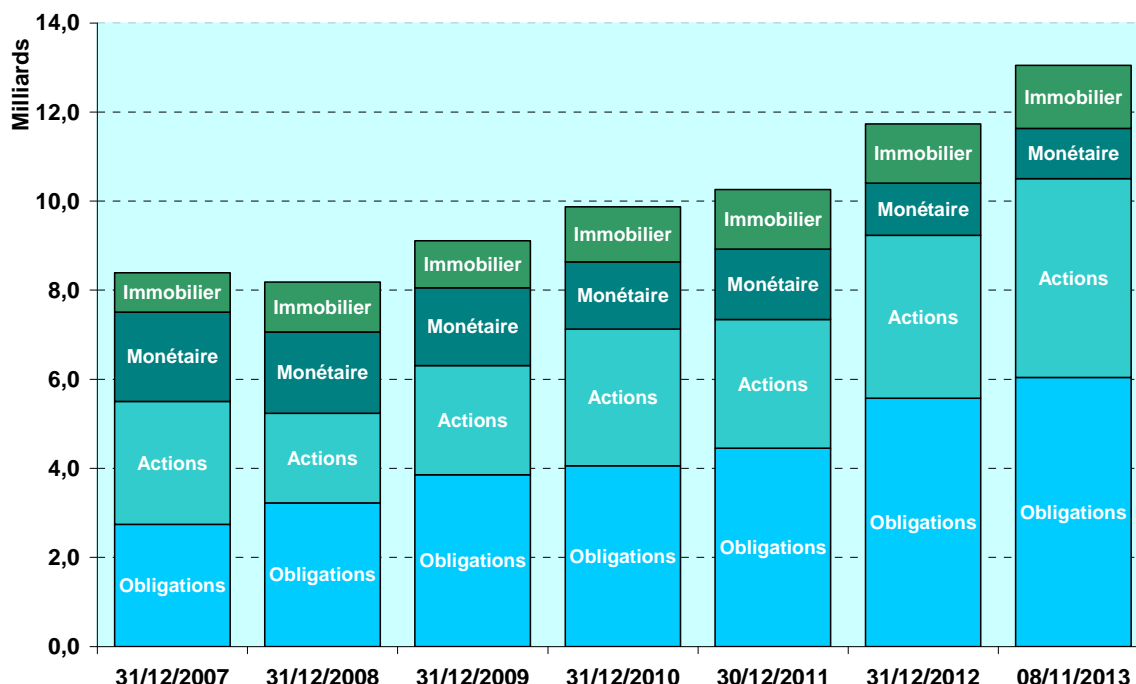
Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs, France entière

LES ACTIFS DES REGIMES

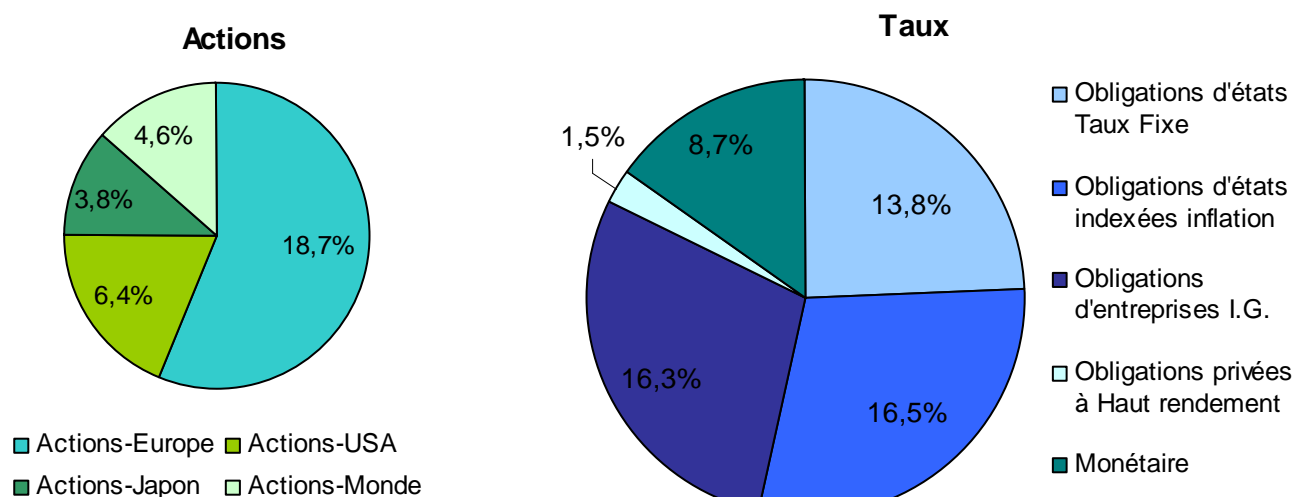
Au 8 novembre 2013, le montant des réserves du Régime Complémentaire des Indépendants (RCI) est proche de 13.048M€. Ce montant correspond aux actifs totaux (fonds de roulement inclus) valorisés à leur dernière valeurs d'expertises.

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 673 M€ pour les artisans et à 579 M€ pour les commerçants. Le total des actifs de ces régimes représente donc à cette date plus de 14,3 milliards.

Graphique 4 : évolution des actifs du régime complémentaire des indépendants (RCI)



Graphique 5 : caractéristiques du portefeuille RSI par classe d'actifs



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI